



Appel à contributions

Séminaire international bilingue
**Suivi-évaluation des services locaux d'eau potable
et d'assainissement dans les zones rurales
et les villes secondaires en Afrique de l'Ouest**

7, 8 et 9 Avril 2014

Ouagadougou, Burkina Faso

Date limite pour soumettre votre contribution : 31 janvier 2014

Contexte et objectifs

Dans la plupart des pays du continent africain, l'implication des autorités locales s'est grandement accrue ces dernières années pour assurer la fourniture des services de base. En particulier, dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, que ce soit en Afrique de l'Ouest, en Afrique de l'Est, en Afrique du Centre ou en Afrique Australe, les autorités locales se voient aujourd'hui confier un grand nombre de responsabilités : définition des stratégies et modalités d'intervention, planification, recherche de financements, développement des services (réalisation, extension ou renouvellement d'infrastructures), gestion des services (exploitation directe ou indirecte des ouvrages), régulation etc.

Pour mener à bien une telle diversité d'activités et pour prendre des décisions et orientations pertinentes, les acteurs locaux ont besoin d'informations fiables et régulièrement actualisées sur les services locaux d'eau potable et d'assainissement. Pour répondre à ce besoin, un grand nombre d'outils et de mécanismes de suivi-évaluation (ou monitoring) sont mis en œuvre, avec des statuts très variables selon les localités : actions pilotes, actions de recherche, protocoles éprouvés et intégrés dans les stratégies locales, etc.

Le suivi-évaluation est indispensable pour les acteurs en charge des services d'eau et d'assainissement. Il conditionne l'exercice efficace de toutes les fonctions de maîtrise d'ouvrage. Les acteurs locaux et leurs partenaires n'agissent pas seuls. Des fonctions de suivi et d'évaluation sont le plus souvent déjà conduites au niveau national pour piloter les stratégies et politiques sectorielles des pays. Les responsabilités en matière de suivi et d'évaluation des services d'eau et d'assainissement par les acteurs locaux et nationaux doivent donc être complémentaires et les informations mises à disposition des différents acteurs selon leur domaine de compétences.

Pour répondre aux besoins croissants des acteurs locaux impliqués dans les services d'eau potable et d'assainissement, IRC et pS-Eau organisent, avec le soutien de la CEDEAO, un séminaire sur le suivi-évaluation des services locaux d'eau potable et d'assainissement dans les zones rurales et les villes secondaires de l'Afrique de l'Ouest sub-saharien, qui fournira une plateforme d'échange sur les enjeux concrets et pratiques du suivi-évaluation de la sous-région.



Public ciblé

Sont attendus à ce séminaire tous les acteurs impliqués au niveau local dans le développement et la gestion des services d'eau et d'assainissement. Ce séminaire s'adresse tout particulièrement aux élus et décideurs locaux, aux services techniques municipaux, aux ONG, bureaux d'études, décideurs régionaux et nationaux et aux partenaires au développement. Les expériences en provenance de tous les pays africains sont attendues.

Définitions des termes et concepts clés du séminaire

- **Qu'entend-on par suivi-évaluation ?** Dans le cadre de ce séminaire, le suivi-évaluation désigne les activités, conduites à des fréquences régulières, de :
 - **Collecte** de données, qu'elles soient qualitatives ou quantitatives ;
 - **Analyse** de ces données, pour produire des indicateurs de performance ;
 - **Partage** de ces données et indicateurs, selon leur nature, à destination des acteurs locaux, des autorités régionales ou nationales, des organes de régulation... ;
 - **Utilisation** de ces données et indicateurs, que ce soit pour la prise de décisions dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage, la reddition de compte vis-à-vis des usagers ou des autorités délégantes, la régulation, la comparaison avec d'autres services et configurations, etc.
- **Qu'entend-on par zones rurales et villes secondaires ?** Il s'agit des localités en-dehors du périmètre de l'opérateur national en charge des services d'eau et d'assainissement, et où les autorités locales (communes, municipalités, water service board, etc.) ont la responsabilité de développer et de gérer durablement les services d'eau et d'assainissement. L'organisation territoriale de ces localités et leur taille peuvent être très variables selon les pays.

A titre indicatif, on peut présenter les zones rurales comme des regroupements de hameaux, villages et petites villes. Les villes secondaires désignent des localités se caractérisant par un certain niveau de développement économique, comptant de 10 000 à quelques centaines de milliers d'habitants. Les villes secondaires sont des lieux de développement économique (marchés, infrastructures de transport...) et disposent de ressources locales (compétences locales variées, ressources financières significatives...).

Le dénominateur commun de ces zones rurales et villes secondaires est la pleine responsabilité des autorités locales de mobiliser les ressources et compétences pour garantir à leurs administrés un service durable d'eau et d'assainissement.

- **Qu'entend-t-on par service local d'eau potable ?** Il s'agit de l'ensemble des infrastructures, des acteurs et des mécanismes ou dispositifs qui assurent la fourniture d'eau potable à l'échelle d'un territoire légal de maîtrise d'ouvrage. Les infrastructures à considérer sont celles communément rencontrées sur le continent africain, tels que les puits, les sources aménagées, les pompes à motricité humaine et les réseaux d'eau potable.



- **Qu'entend-t-on par service local d'assainissement ?** Un service local d'assainissement désigne l'ensemble des infrastructures, des acteurs et des mécanismes ou dispositifs qui assurent la fourniture de services d'assainissement liquide. Sont à considérer ici les différents maillons de la filière assainissement :
 - Le **maillon amont** (ou accès) regroupe toutes les installations qui permettent le recueil des déchets liquides (eaux des toilettes, de la douche, de la cuisine, de la lessive) et leur stockage temporaire (éventuellement un traitement partiel). Les équipements correspondant à ce maillon sont les installations sanitaires comme les latrines, les fosses septiques, les puisards, etc. Elles peuvent être autonomes ou raccordées à un réseau, individuelles ou partagées.
 - Le **maillon intermédiaire** (ou évacuation) consiste idéalement en l'évacuation des résidus recueillis et non traités sur place : eaux usées ou boues de vidange (issues des fosses de latrines ou des toilettes à chasse d'eau). L'évacuation peut être assurée de plusieurs moyens tels un réseau d'égouts conventionnel, des mini-égouts, une flotte de véhicules mécanisés qui proposent leurs services dans toutes les capitales africaines.
 - Le **maillon final** (ou traitement) regroupe entre autre les technologies qui permettent le dépôt des eaux usées et boues de vidange ainsi que leur traitement (avec ou sans réutilisation/valorisation).
- **La dimension hygiène.** En lien direct avec les services d'eau potable et d'assainissement, l'hygiène désigne ici l'ensemble des actions visant l'adoption durable, par les habitants d'une localité, de comportements adéquats liés à l'usage des services d'eau et d'assainissement qui permettent de réduire de manière significative les risques de contamination humaine.

Les axes thématiques du séminaire

Le séminaire sur le **suivi-évaluation des services locaux d'eau potable et d'assainissement dans les zones rurales et les villes secondaires ouest-africaines** est organisé autour de 4 axes thématiques :

1. Définition des stratégies locales et planification des interventions eau potable, hygiène et assainissement ;
2. Amélioration des services d'eau potable et d'assainissement ;
3. Exploitation des services d'eau potable et assainissement ;
4. Régulation des services d'eau potable et d'assainissement.



Le suivi-évaluation au service de la définition des stratégies locales et de la planification des interventions eau potable, hygiène et assainissement

Éléments de compréhension pour cet axe thématique

Relever le défi de l'accès à l'eau et l'assainissement nécessite des orientations et décisions qui relèvent de choix et d'arbitrages précis : quels objectifs se fixe-t-on en termes d'amélioration de l'accès à l'eau et l'assainissement ? Quels sont les niveaux de service ciblés et pour combien de personnes ? Quels équipements mettre en place pour obtenir les services ciblés et combien coûtent-ils ? Quels modèles d'organisation et d'exploitation des services ? Quelles dispositions pour assurer la qualité et la continuité des services ? Quelle implication du secteur privé souhaite-t-on promouvoir dans la mise en œuvre des services publics ? Etc. Autant de questions dont les réponses ont vocation à figurer dans un cadre stratégique local qui définit des objectifs réalistes, ainsi que les principes et modalités d'intervention qui permettront d'atteindre ces objectifs. Pour construire un tel cadre stratégique, le suivi-évaluation est indispensable pour fournir les données nécessaires.

Pour mettre en œuvre sa stratégie locale, l'autorité locale a par ailleurs la responsabilité de conduire des actions sur un territoire souvent hétérogène, à l'attention d'utilisateurs qui peuvent avoir des besoins très différents. Pour prendre en compte cette diversité et répondre en premier lieu aux besoins prioritaires, un travail de planification est nécessaire, qui nécessite également la collecte ou la transmission et l'analyse de données, afin de prendre les décisions adéquates.

Qu'il s'agisse de définir une stratégie locale ou de planifier les interventions, le suivi-évaluation est une solution essentielle pour permettre aux décideurs locaux de conduire leur réflexion et de prendre des décisions selon des critères objectifs et réalistes. Le suivi-évaluation doit permettre d'analyser les données pour l'usage spécifique de planification, et aider à la construction d'une vision pluriannuelle.

Quelques enjeux associés en termes de suivi-évaluation

- Analyse de la demande (usage des infrastructures et d'autres sources d'approvisionnement) ;
- Etat des lieux de la qualité des services fournis, des tarifs appliqués, des taux de recouvrement ;
- Mesure des taux d'accès ;
- Connaissance des infrastructures existantes (nature, localisation, état de fonctionnement, qualité de l'eau distribuée) ;
- Actualisation des besoins d'amélioration ;
- Connaissance des coûts à long terme des infrastructures ;
- Actualisation des plans d'actions et des plans de financement ;
- Cohérence territoriale ;
- Besoins d'infrastructures à court, moyen et long terme ;
- Besoins d'investissements à court, moyen et long terme ;
- Besoins de renforcement de capacités à court, moyen et long terme ;
- Etc.



Le suivi-évaluation au service de l'amélioration des services d'eau potable et d'assainissement

Eléments de compréhension pour cet axe thématique

L'amélioration des services d'eau potable et d'assainissement désigne ici l'ensemble des mesures mises en œuvre pour améliorer la qualité de services existants, étendre le service à de nouveaux usagers, et mener des activités liées à l'hygiène de l'eau et de l'assainissement.

Un territoire local est souvent le lieu d'interventions nombreuses et régulières pour améliorer l'accès à l'eau et l'assainissement. Pour coordonner de manière efficace ces interventions, le suivi-évaluation s'avère indispensable, notamment pour apprécier l'avancement des opérations (études, travaux, formations, mise en place et accompagnement de structures, sensibilisation, etc.), mais également pour apprécier leur efficacité et identifier les ajustements nécessaires. Le suivi-évaluation s'avère également central pour vérifier que les différentes interventions sont exécutées dans le respect des règles de l'art. Il permet aussi aux acteurs selon leurs responsabilités spécifiques de mobiliser les informations adéquates pour rendre compte aux usagers et/ou aux autorités qui leur ont délégué leurs mandats en matière d'approvisionnement en eau potable ou d'assainissement. Enfin, le suivi-évaluation peut être utilisé par les usagers ou citoyens pour apprécier de façon indépendante les performances de leurs autorités ou opérateurs de services et influencer leurs décisions.

Quelques enjeux associés en termes de suivi-évaluation

- Suivi de la mobilisation des financements ;
- Suivi de l'avancement des opérations (études, travaux, accompagnement acteurs, etc.) ;
- Suivi de l'efficacité des opérations ;
- Suivi des interventions des opérateurs et prestataires de services ;
- Suivi des interventions des opérateurs de projets (ONG, Etat, etc.) ;
- Reddition de compte aux usagers ;
- Reddition de compte aux autorités délégantes ;
- Suivi-évaluation indépendant par les citoyens ou usagers ;
- Etc.

Le suivi-évaluation au service de l'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement

Eléments de compréhension pour cet axe thématique

Exploiter un service d'eau ou d'assainissement est une activité complexe qui mobilise une grande diversité d'acteurs et de métiers, sur les plans technique, économique et commercial. Les opérateurs de services ont la charge de l'exploitation et de la maintenance des équipements ou de fournir d'autres services similaire au profit des usagers. Les opérateurs de services peuvent être de statut public, privé ou associatif et on peut identifier les exploitants de réseaux, les maintenanciers de pompes à motricité humaines, les fournisseurs de pièces de rechange des équipements, les vidangeurs manuels ou mécanisés, les maçons constructeurs de latrines améliorées, les relais communautaires chargés de sensibilisation à l'hygiène, les exploitants de sites de traitement et valorisation de boues de vidange etc. Si les zones rurales et villes secondaires ouest-africaines affichent de véritables savoir-faire et expertises locales pour la gestion des services, elles souffrent en même temps de faiblesses et lacunes de natures très variées : compétences insuffisantes opérateurs de services; difficultés de recouvrements des coûts; cadre contractuel qui ne fixe pas de



manière suffisamment précise les rôles et responsabilités de chaque acteur ; manque de transparence sur les comptes d'exploitation, etc. Au final, de nombreux services s'avèrent fragiles et voient leur pérennité et la qualité menacées.

Dans de tels contextes, le suivi-évaluation permet de fournir des informations fiables et objectives sur la qualité des services, permettant à l'exploitant de prendre des décisions et orientations informées. De manière très concrète, le suivi-évaluation au service de l'exploitation des services permet d'améliorer la convergence de l'offre et de la demande de services, d'optimiser les coûts et les besoins d'entretien et de maintenance, d'améliorer les équilibres financiers et de renforcer les compétences des opérateurs locaux. Il permet également de renforcer la responsabilité du maître d'ouvrage en lui fournissant les informations nécessaires pour des décisions pertinentes sur les interventions des opérateurs de services.

Quelques enjeux associés en termes de suivi-évaluation

- Suivi des performances de l'exploitation (aux plans technique, financier, commercial, etc.) ;
- Suivi des relations avec les usagers/clients ; etc.

Le suivi-évaluation au service de la régulation des services d'eau potable et d'assainissement

Éléments de compréhension pour cet axe thématique

La régulation désigne « *le contrôle suivi et attentif exercé par un ou des organismes publics sur les activités ayant une valeur pour la communauté*¹ ». Dans les zones rurales et les villes secondaires où les services d'eau et d'assainissement cristallisent souvent de nombreux enjeux (politiques, sociaux, économiques, financiers, juridiques, etc.), le suivi-évaluation est un outil indispensable pour assurer la régulation, en particulier en ce qui concerne la qualité et l'accessibilité financière des services offerts aux usagers, l'équité dans le traitement des différentes catégories d'usagers, etc.

L'exercice de la régulation est bien souvent un équilibre entre les contrôles du niveau local (par les communes maîtres d'ouvrages) et les contrôles du niveau national (par les ministères en charge de l'eau, de l'assainissement, des finances, de l'action sociale, etc.). Le suivi-évaluation fournit à chacun de ces deux niveaux les informations dont ils ont besoin pour pouvoir exercer leur mission de régulation.

Quelques enjeux associés en termes de suivi-évaluation

- Suivi de la qualité des services (quantité et qualité de l'eau, continuité du service, densité d'usagers par point d'eau, distance des usagers aux points d'eau, accessibilité financière du service) ;
- Suivi par le maître d'ouvrage des interventions des opérateurs de services (exécution et respect des contrats) ;
- Suivi de la satisfaction des usagers ;
- Définition et suivi des mesures incitatives et coercitives à appliquer pour le respect des obligations des différents acteurs ;
- Actualisation des normes et standards nationaux via les retours d'expérience du terrain ;
- Arbitrage des conflits entre exploitants et maîtres d'ouvrages ;

¹ OGUS. A. (1994) *Regulation: legal form and economic theory*, Oxford University Press, Oxford.



Quels sont les formats de contributions attendus ?

Les contributions, dans leur format final, pourront prendre différentes formes : présentation orale, article papier, vidéo, posters, photos, etc. Toute autre proposition de format est la bienvenue !

Quel que soit le format que vous souhaitez utiliser, nous vous invitons à soumettre un résumé de 250 mots décrivant l'objet de votre contribution. Merci de soumettre votre soumission via le formulaire prévu à cet effet et disponible sur les sites Web de l'IRC et de Ps-Eau.

Il est attendu des contributeurs qu'ils fassent une proposition impliquant une autorité locale et/ou un opérateur local de service. Dans la mesure du possible, la contribution, si elle est sélectionnée, sera présentée par ou avec un représentant de l'autorité locale ou d'opérateur local de service.

Procédure de soumission

Étape 1 : Soumission d'une contribution résumée

Les personnes et organisations souhaitant contribuer au séminaire sont invitées à soumettre un résumé de leur contribution. Pour ce faire, il vous faut remplir le formulaire de contribution résumée et le retourner à monitoringwash2014@ouagaseminar.org avant le 31 janvier 2014.

Étape 2 : Sélection des contributions résumées

Courant février, le sous-comité technique du séminaire se réunira pour sélectionner les contributions les plus pertinentes au regard des axes thématiques du séminaire, et du respect d'implication d'une (ou de plusieurs) autorité(s) locale(s) et/ou opérateur(s) de service.

Étape 3 : Soumission d'une contribution complète

Les auteurs des contributions retenues recevront une notification par courrier électronique et seront invités à envoyer une version complète de leur contribution. Seules les auteurs de contributions complètes reçues dans les délais et respectant les formats définis seront invités à donner une présentation durant le séminaire.

Informations pratiques

Le séminaire est un événement gratuit. Cependant, les participants devront prendre en charge par eux-mêmes (ou leurs partenaires) les coûts de transport, hébergement, visas, transferts depuis et vers l'aéroport, les repas en soirée et autres dépenses en marge des activités du séminaire.

Pour des informations complémentaires, visitez les pages web suivantes: www.irc.nl/page/79226 et pS-Eau www.pseau.org/ouaga2014

Pour toute question, adressez-vous à monitoringwash2014@ouagaseminar.org